MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSOUS

Au Conseil communal
d'Ormont-Dessous

Le Sépey, le 7 février 2022

PREAVIS N° 3/2022

Demande de crédit pour financer des travaux de réfection du chemin des Terreaux, Les Mosses

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Par le présent préavis la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 67'000.00 pour couvrir les frais liés aux travaux de réfection du chemin des Terreaux aux Mosses.

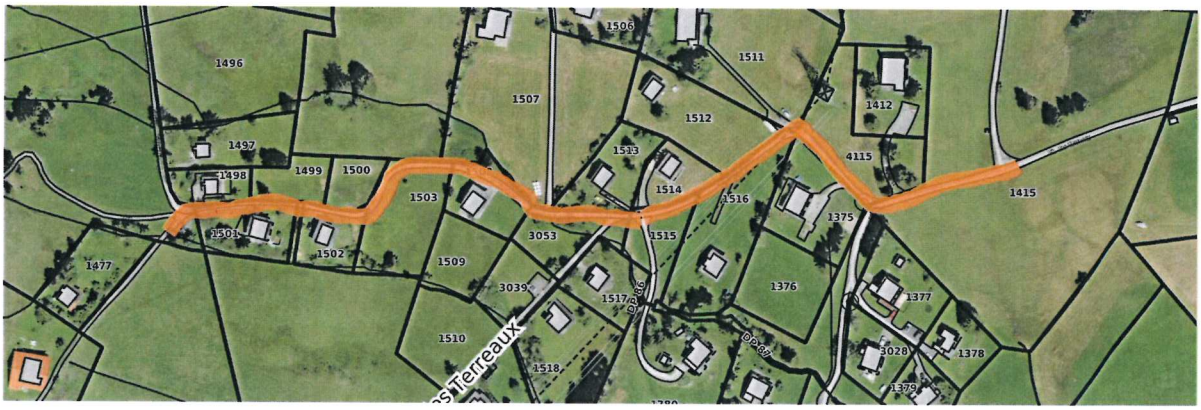
2. Situation

La Municipalité, interpellée par des riverains sur l'état du chemin des Terreaux, a procédé à un état des lieux qui a démontré que cette desserte est en très mauvais état. Les derniers travaux importants semblent dater. Ces dernières années, des petits entretiens ponctuels ont été exécutés mais ne garantissent pas la sécurité de ce chemin.

3. Travaux projetés

Les travaux projetés consistent en la pose d'un revêtement sur la surface existante sur une longueur de 435 mètres et une largeur de 3 mètres.

Le tracé est figuré sur le plan ci-après.



4. Coût

Installation de chantier	CHF	4'000.00
Dégrappage et évacuation de secteurs très faïencés, y compris préparation de la surface	CHF	600.00
Coupe de revêtement et désherbage des bords	CHF	2'700.00
Balayage, lavage et collage de la surface	CHF	6'300.00
Fourniture et pose de revêtement ACT 166 Rebit pour reflachage et compensation des ornières	CHF	17'600.00
Pose à la machine, épaisseur 5 cm, sur toute la surface	CHF	30'800.00
Coupe ou fraisage, y compris joint pou raccord	CHF	150.00
Divers et imprévus	CHF	3'000.00
Total brut	**CHF**	**65'150.00**
Rabais 3% sur CHF 65'150.00	./. CHF	1'954.50
Escompte 2% sur CHF 63'195.50	./. CHF	1'263.90
TVA 7,7% sur CHF 61'931.60	CHF	4'768.75
Total TTC	**CHF**	**66'700.35**
Prix total arrondi	**CHF**	**67'000.00**

5. Financement

Ces travaux apparaissent dans le plan des investissements de la législature 2021-2026. Ils seront financés par un emprunt demeurant toutefois dans les limites fixées par le plafond d'endettement adopté par le Conseil communal.

L'investissement sera quant à lui amorti sur 15 ans.

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

vu le préavis municipal n° 3/2022 du 7 février 2022 ;

ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire ;

considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- **d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 67'000.00 pour financer des travaux de réfection du chemin des Terreaux, Les Mosses ;**
- **d'admettre le mode de financement proposé ;**
- **d'amortir cet investissement sur une durée de 15 ans.**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique La Secrétaire

Gretel Ginier Isabelle Mermod Gross

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 15 février 2022

Délégué municipal : M. Marcel Borloz